

EN BREF...

**ASSURANCE
CONSTRUCTION : LE
CONSEIL RENFORCE LES
PRÉROGATIVES DE L'EIOPA**

Depuis plusieurs années, des sociétés d'assurance intervenant en France en libre prestation de services ou dans le cadre de la liberté d'établissement proposent des contrats d'assurance construction à des tarifs très compétitifs. Or certaines d'entre elles ont accumulé des difficultés : retrait du marché, interdiction de souscription de contrats, liquidation judiciaire, etc., ce qui crée un risque pour les entreprises couvertes par de ces compagnies.

Parmi les mesures réclamées pour remédier à ce phénomène, la FFB a interpellé l'EIOPA (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) afin qu'elle décide d'un renforcement, dans l'ensemble des pays européens, des niveaux de provision destinés à payer les sinistres. Une telle mesure requérant un renforcement des pouvoirs de l'EIOPA, les règlements sur les autorités de surveillance européennes ont justement fait l'objet d'une révision visant à donner plus de prérogatives à leurs présidents. Le Parlement et le Conseil sont parvenus, le 1er avril dernier, à un accord dans ce sens, qui doit encore faire l'objet d'une adoption formelle.

Une telle mesure constitue une avancée significative vers une meilleure supervision des compagnies d'assurance au niveau européen, donc une meilleure protection des entreprises et, in fine, du consommateur.

EN DIRECT DE BRUXELLES**LA FIEC DÉVOILE SON MANIFESTE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

Alors que les citoyens européens sont appelés à voter pour renouveler le Parlement européen lors du scrutin prévu du 23 au 26 mai 2019, la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC), qui rassemble 31 fédérations nationales dans 27 pays européens, présente ses propositions pour le mandat européen 2019-2024.

Les propositions de la FIEC pour les élections européennes s'articulent autour de six grands thèmes : investir dans une Europe compétitive, garantir des règles du jeu équitables, accélérer la transformation numérique de l'industrie de la construction, s'assurer que le règlement sur les produits de construction fonctionne dans la pratique, renforcer le volet social de l'industrie de la construction et construire une Europe durable. S'y ajoute la demande d'un interlocuteur unique pour le secteur de la construction au sein de la Commission européenne.

La promotion d'un cadre favorable à l'investissement

Le coût du non-investissement est bien plus élevé que le coût de l'investissement : il pèse sur la croissance économique à court terme et la compétitivité à long terme. Face à ce constat et pour remédier au déficit d'investissement en Europe, la FIEC souligne la nécessité d'un cadre réglementaire et fiscal favorable. Cela passe, entre autres, par une plus grande flexibilité du pacte de stabilité et de croissance lorsque les États membres investissent dans des projets d'infrastructures et de construction.

La FIEC défend également le respect du principe de réciprocité d'accès aux marchés des pays tiers à l'UE, ainsi que le respect des droits européen et nationaux pour toute entreprise y intervenant.

Les enjeux du numérique et de l'innovation

Pour la FIEC, la construction devrait intégrer les secteurs prioritaires des programmes européens dédiés à la transition numérique. Cela

contribuerait fortement à répondre aux nombreux enjeux auxquels est confrontée l'UE : efficacité énergétique, économie circulaire, atténuation et adaptation au changement climatique, santé et sécurité, etc.

De même, la FIEC plaide pour que la recherche sur le changement climatique adopte une approche plus globale, qui ne se focalise pas uniquement sur l'efficacité énergétique, en incluant les méthodes de construction innovantes et les applications concrètes.

Le volet social du secteur européen de la construction

Malgré le niveau élevé du taux de chômage dans l'UE, les entreprises de construction souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans la plupart des États membres. Afin de pallier, la FIEC milite pour renforcer les investissements dans la formation initiale et tout au long de la vie, ainsi que dans les programmes d'apprentissage. Elle propose également de renforcer la reconnaissance mutuelle des qualifications au sein de l'UE, sans toutefois abaisser les normes, pour faciliter la mobilité des étudiants et des travailleurs.

Les initiatives visant à développer la prévention et à renforcer la sécurité et la santé au travail pour les entreprises et les travailleurs de la construction doivent également être soutenues.

[Le Manifeste de la FIEC \(version française\)](#)

EN BREF...

VERS UN PORTAIL NUMÉRIQUE EUROPÉEN

À la suite de l'adoption par le Conseil et le Parlement européen, en octobre 2018, du règlement dédié,

un portail unique numérique européen verra le jour à compter de décembre 2020.

Basé sur le portail existant « L'Europe est à vous » (ou « Your Europe »), le portail unique numérique entend mettre à disposition des citoyens et des entreprises les informations et procédures applicables dans les États membres concernant différents aspects de la vie quotidienne. Ainsi, en tant qu'entreprise, il sera possible d'obtenir des informations concernant, par exemple, les règles de responsabilité et d'assurance, les conditions d'emploi (travailleurs détachés inclus), les obligations en matière de santé et de sécurité, les certifications et labels (dont les labels énergétiques), la TVA ou les marchés publics applicables dans un autre pays européen. De même, à partir de 2023, certaines procédures et formalités seront entièrement dématérialisées et accessibles d'un État à l'autre.

POUR TOUTE INFORMATION

FNTP

► Marie Eiller-Chapeaux
Tél. : 01 44 13 31 86
Fax : 01 44 13 98 90
E-mail : eillerm[a]fnftp.fr

► Nicolas Gaubert
Tél. : 01 44 13 31 06
Fax : 01 44 13 98 91
E-mail : gaubertn[a]fnftp.fr ou europe[a]fnftp.fr

FFB

► Myriam Diallo
Tél. : 01 40 69 53 56
Fax : 01 40 69 57 80
E-mail : diallom[a]national.ffbatiment.fr

FOCUS BTP

LA POSITION DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LE FUTUR PROGRAMME INVESTEU

Présenté en juin 2018, le programme InvestEU, dont la vocation est d'assurer la continuité du plan Juncker, rassemblera tous les instruments d'investissement de l'UE existants sous une bannière unique.

Les députés européens souhaitent porter la garantie publique de l'UE à 40,8 milliards d'euros (prix courants), contre 38 milliards d'euros proposés par la Commission. Ce montant, géré par le fonds InvestEU, vise à mobiliser plus de 698 milliards d'euros d'investissements, publics et privés, dans l'UE. Ce renforcement du fonds InvestEU permettrait d'accompagner davantage de projets, en particulier sur deux objectifs spécifiques : le soutien aux PME (12,5 milliards d'euros) et aux secteurs sociaux, éducatifs et culturels (5,57 milliards).

Un accent sur les enjeux climatiques

L'atteinte des objectifs climatiques étant prioritaire, les députés y affectent au moins 40 % de l'enveloppe financière globale du programme InvestEU, avec un accent porté sur l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires dans l'enveloppe « Infrastructures durables ».

Parallèlement, les députés ont souligné l'importance d'une diversification sectorielle et géographique des projets qui bénéficieront

de la garantie européenne après 2020, partant du constat d'un réel déséquilibre, en faveur des pays de l'Europe de l'Ouest notamment, pour les actions soutenues jusqu'ici.

Le sujet épineux de la gouvernance

Au sein du Conseil, les États membres ont défini en février dernier la position qui sert actuellement de base de négociation avec le Parlement européen.

Illustration d'une approche différente concernant la gestion du programme, la localisation du secrétariat du comité d'investissement – à Bruxelles, au sein de la Commission, ou à Luxembourg, au sein de la Banque européenne d'investissement – reste le dernier point à régler. En effet, la Commission européenne souhaite conserver la gestion des programmes et des instruments financiers européens (voir le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et le programme COSME) regroupés au sein d'InvestEU, tandis que la BEI veut garder le rôle que le plan Juncker lui a donné.

LE PARLEMENT EUROPÉEN SOUTIEN UNE APPROCHE AMBITIEUSE POUR L'INSTRUMENT EUROPÉEN DÉDIÉ AUX INFRASTRUCTURES

Le Parlement européen a adopté, le 12 décembre dernier, sa position sur le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) pour la période 2021-2027. Cet instrument financier dédié aux grandes infrastructures européennes (transports, énergie, numérique) a notamment permis de cofinancer des projets en France à hauteur de 2,2 milliards d'euros entre 2014 et 2020 dans le secteur des transports.

Un budget ambitieux, mais encore incertain

Pour 2021-2027, le Parlement européen prévoit une enveloppe budgétaire globale en hausse pour le MIE à 43,85 milliards d'euros (prix constants 2018), avec la répartition suivante : 33,51 milliards d'euros pour les transports, 7,68 milliards d'euros pour l'énergie et 2,66 milliards d'euros dans le numérique. En revanche, lors d'un vote en session plénière sur la politique européenne de cohésion, le fléchage du fonds de cohésion en faveur du MIE a été réduit de 6 milliards d'euros, passant de 10 milliards d'euros prévus initialement à 4 milliards d'euros.

Le Parlement a également prévu d'affecter au volet transports du MIE une enveloppe de 6,5 milliards d'euros, issue du pôle des activités de défense, afin que les infrastructures de transport d'importance stratégique soient adaptées aux nécessités de la mobilité militaire. En effet, les députés ont insisté sur le caractère aussi bien civil que militaire des projets qui seront retenus.

Des innovations apportées par les députés européens

Les députés ont soutenu l'idée d'un organisme

commun (guichet unique) pour la gestion des projets. Cette entité commune, composée notamment de représentants des États membres et des autorités régionales, disposerait ainsi d'une capacité renforcée de coordination pour gérer l'ensemble des évaluations et permis en s'appuyant sur les normes établies à l'échelle de l'Union. Le Parlement européen propose aussi le développement d'un site Internet qui publierait, en temps réel, une carte des projets en cours d'exécution accompagnée d'informations pertinentes (évaluations des incidences, valeur, bénéficiaire, entité chargée de la mise en œuvre, état des lieux).

Un accord partiel en vue, avant la validation attendue pour fin 2019

Selon la présidence roumaine du Conseil des ministres de l'UE, un compromis sur le MIE est en cours de négociation avec les représentants du Parlement européen. Toutefois, cet accord ne sera que partiel car les enveloppes budgétaires ne seront validées par les chefs d'État qu'à l'automne 2019, au mieux.